

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour les activités de la société AELS (Aménagements Extérieurs Locations Services) – Site des Ollières (Ancienne Carrières Hugon).

Séance du 31 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente-et-un juillet à vingt heures douze, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-quatre juillet deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents : 15

Ms ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, ZANI Guy.

Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : 3

Mmes JOLY Fabienne, MACHON Annie (représentée par M. BOURGEOIS Didier), MASNADA Isabelle (représentée par Mme BOURDONCLE Annie).

Membres absents : 9

Ms CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, SAVEY Didier.

Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, LETRAY Marie-Odile, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Madame PALAZZI-ZANI Nelly.

Soit : 15 présents, 2 pouvoirs.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune d'Hauteville-Lompnes est propriétaire du site dit Les Ollières » (anciennes carrières Hugon) comprenant la parcelle cadastrée section H n°240, d'une superficie de 60 101 m².

Monsieur le Maire rappelle sa délibération du 7 mars 2007 qui acceptait la mise à disposition d'une partie de la parcelle communale (environ 10 000 m²) pour les activités de l'entreprise Techni-Forage gérée par Monsieur Patrick Persicot selon les conditions arrêtées par la convention.

Ce bail a été signé le 9 mai 2007 par les deux parties, puis renouvelé en 2010, 2013, 2016 (pour une année), et 2017 (pour 3 années).

Suite à la reprise de la société Techni-Forage en date du 9 octobre 2017 par l'entreprise FAMY, Monsieur Patrick Persicot a informé la commune de la non-reprise dudit bail par la société FAMY.

Par courrier du 25 juin 2018, Monsieur Thomas Persicot, gérant de la société AELS (Aménagements Extérieurs Locations Services) souhaite reprendre à sa charge cette mise à disposition aux mêmes conditions à savoir :

- Mise à disposition d'une superficie de 10 000m² pour le développement de l'activité de stockage de matériaux et de retraitement de déchets inertes,
- La surface concernée pour le stockage ne doit pas dépasser 100 m² et la hauteur de 2 mètres,
- L'implantation à titre permanent d'une activité de concassage n'est pas autorisée, la présence de matériel mobile n'est admise que pour les opérations présentant le caractère de chantier,
- La convention est renouvelée pour une durée trois années, soit jusqu'au 28 février 2021, à compter du 1^{er} mars 2018, moyennant une redevance annuelle versée à la caisse de percepteur d'Hauteville-Lompnes, le 1^{er} mars de chaque année, de 1 000 € HT (mille euros hors taxes), indicée en actualisation, sur la base de l'indice des prix à la consommation (valeur décembre de l'année précédente).

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE la mise à disposition de la parcelle communale cadastrée section H n°240, sise lieudit « Les Ollières » représentant une superficie de 10 000 m², pour les activités de la société AELS, selon les conditions arrêtés par la convention annexée à la présente délibération pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2018.

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération annule la délibération n° 2017-110 du 12 décembre 2017 autorisant la société FAMY à exploiter.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI